CRÉTEIL
77 - 93 - 94
2023 - 2024
AED, AESH/AVS

BULLETIN D'ADHÉSION

à remettre au trésorier du SNES de votre établissement
ou à envoyer au SNES CRETEIL
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex
pour les isolé-e-s

Identifiant SNES *(si vous étiez déjà adhérent-e)*

Sexe Masc ☐ ***Fém*** ☐ ***Date de naissance***

NOM ***(utilisez le nom connu du rectorat)***

Nom patronymique *(de naissance)* ***Prénom***

Résidence, bâtiment, escalier…

N° et voie *(rue, boulevard…)*

Code postal ***Ville*** *(ou pays étranger)*

Téléphone fixe ***Téléphone portable***

Adresse électronique

Respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux

Établissement ou ZR d'affectation ministérielle (nom et ville)

Établissement d'exercice si différent (nom et ville)

Catégorie :

AED ☐

AESH / AVS ☐

MONTANT DE LA COTISATION

25,00 €

ou dix prélèvements de 2,50 €

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin.
Si vous optez pour les prélèvements, merci de remplir et signer le mandat SEPA et de joindre un RIB.

J'accepte de fournir au SNES, et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES CRETEIL : 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

MONTANT COTISATION ANNUELLE ☐

Mode de paiement conseillé :

☐ **Prélèvements reconductibles en 10 fois pour les cotisations parvenues à la section académique avant le 30 octobre, en 9 fois pour celles parvenues avant le 30 novembre, puis 8 avant le 30 décembre etc., le dernier prélèvement devant intervenir au plus tard en août). En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous**. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates. Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode du paiement.

Autres modes de paiement :

☐ **Prélèvements non reconductibles** en 10 fois (mêmes règles liées à la date de réception que pour les prélèvements reconductibles). **En cas de première adhésion, joignez un RIB et remplissez le mandat SEPA ci-dessous.**

☐ **Chèque à l'ordre de SNES Créteil**

Date : **Signature :**

MANDAT SEPA

Single Euro Payments Area
Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Paiement : ☒ récurrent ou ☐ unique

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Signé à :
Le :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547